**BLANDAINVILLE -Conseil municipal du vendredi 2 octobre 2015-**

Compte-rendu

**PRESENTS**: Mesdames HAMELIN Martine, HUILLERY Frédérique, TEILLEUX Nadège,

Messieurs HUILLERY Henri, MAUPU Laurent, PERCHERON Régis, RAUZIL Michel, SOURDRIL Clément,

TOUTUT François-Xavier, TREMBLAY Gérard, TREMBLAY Philippe.

-Mme Ramos Gaëlle, secrétaire de mairie.

**Secrétaire de séance** : Mr. RAUZIL Michel.

**ORDRE DU JOUR** :

- approbation du P.V. du 29.05.2015 et signatures ( P.V. des 10.04.2015 et 29.05.2015).

-installation du conseil municipal.

- répartition des conseillers au sein des commissions communales.

- répartition des conseillers au sein des commissions intercommunales.

- délibérations : => Infogéo 28 ( cadastre )

=> Agenda Accessibilité,

=> Aménagement foncier de Bailleau le Pin.

- Informations diverses,

- Questions diverses.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

En avant propos, Mr. Le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers nouvellement élus.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**-Approbation** :- Le P.V. du 29.05.2015 n’appelle aucun commentaire, il est approuvé et signé par les conseillers présents à cette date. Il en est de même pour le P.V. du 10.04.2015.

**- Installation du conseil municipal**: suite à la vacance du poste de premier adjoint, Mr. Le Maire propose, d’une part, que le deuxième adjoint ( Philippe TREMBLAY) occupe ce poste vacant et le troisième adjoint (François-Xavier TOUTUT) soit deuxième adjoint et d’autre part que le poste de troisième adjoint soit supprimé.

=> Ces deux propositions sont adoptées à l’unanimité.

=>Mr. RAUZIL exprime le souhait que les adjoints perçoivent les indemnités précédemment votées en correspondance du poste ;

=> Mr. PERCHERON pose la question de savoir si ces indemnités ont été définies en fonction du poste ou de la personne ?

Il s’informe à ce sujet et tiendra le Conseil informé.

=>Mr. MAUPU propose que ce sujet des indemnités soit revu lors du prochain budget.

=> Mr. TOUTUT précise que de passer du statut de troisième à second adjoint ne lui donnera pas plus de temps disponible pour cette fonction.

-**Répartition au sein des commissions intercommunales** :

=> Mr. PERCHERON rappelle que contrairement à l’accord précédemment admis par la préfecture, il ne doit y avoir qu’un seul délégué communautaire, à savoir : titulaire : le Maire de la commune et son suppléant le premier adjoint.

=> Mme TEILLEUX demande des précisions quant aux intitulés des commissions.

=>Les postes titulaires et suppléants laissés vacants sont proposés en priorité aux nouveaux élus.

( voir tableau de répartition en annexe).

=> Mr. Le Maire engage une réflexion quant à l’incidence que peut avoir la fusion avec la communauté de COURVILLE , l’ampleur de ces commissions et la fréquence de celles-ci.

- **Répartition au sein des commissions communales** :

=> Les conseillers se répartissent les postes laissés vacants selon un tableau qui précise les postes titulaires et suppléants. ( voir tableau en annexe).

=> Il est décidé de fusionner les commissions « organisation des fêtes, vie sociale » et «  communication, relations publiques » en une seule commission.

**- Délibérations** :

=> Infogéo 28 : Mr le Maire propose au conseil de différer cette délibération.

=> Suite à un diagnostic établi sur l’ensemble des communes de la communauté, un agenda des travaux à entreprendre pour rendre accessible les locaux pouvant recevoir du public à mobilité réduite (pour la commune il s’agit de l’accueil en mairie, de la salle polyvalente et de l’accès à l’église), la facturation est la suivante :

-450,00€ pour le diagnostic.

-130,00€ pour l’agenda de réalisation des travaux.

Bien que la date butoir de dépôt de ces dossiers fasse qu’ils soient déjà en préfecture, le conseil approuve à l’unanimité. Cette procédure engage des frais non provisionnés mais nous couvre sur le temps de réalisation ( agenda).

=> Aménagement foncier de BAILLEAU LE PIN : ce projet impacte des parcelles situées sur la commune de BLANDAINVILLE ; il ressort que si cela concerne des chemins communaux existants il faudra qu’ils soient déplacés et/ou partiellement remis en terre cultivable. Le conseil exprime un avis favorable.

=> Fusion de la com.com. avec le Pays Courvillois : bien que les choses soient jouées, Mr PERCHERON exprime au conseil son intention de ne pas accepter passivement cet état de fait bien que notre commune pèse peu (au regard du nombre d’habitants) et que, par ailleurs, cette fusion se traduira inexorablement par des augmentations d’impôts.

Après délibération les votes exprimés sont les suivants :

- Projet de fusion : pour (1), contre (7), abstention (3).

- Avis sur les statuts : pour (1), contre (7), abstention (3).

-siège de la nouvelle assemblée : pour (10), contre (0), abstention (1).

- Composition du nouveau conseil : pour (1), contre (9) abstention (1).

=> Mr .MAUPU fait observer que cette délibération aurait dû être transmise avant le 30.09.2015, en réponse Mr le Maire fait remarquer que cela n’aura qu’une valeur consultative et sans effet réel en regard de l’importance de notre commune et de l’avis favorable de la plupart des communes de la communauté actuelle.

-**Questions et infos diverses**:

- Repas des séniors, Mr le Maire interroge le conseil sur l’éventualité d’une part de faire le choix entre un repas en commun ou bien un colis adressé aux séniors et d’autre part d’augmenter l’âge pour bénéficier de cette offre. Il souhaite par ailleurs que cette manifestation ait lieu en novembre.

Après échange, les conseillers optent pour renouveler un repas à l’extérieur de la commune (lieu à définir) et pour maintenir ce bénéfice auprès des personnes à partir de 62 ans. Accord pour le mois de novembre.

- Mr PERCHERON présente au conseil un projet de cheminement qui prendrait départ à gauche de l’ancien presbytère, suivrait la parcelle communale avec » busage » de la vallée et longerait ensuite la vallée venant de Beaurouvre pour déboucher derrière la propriété de Mr et Mme DENIAU. Ce tracé pourrait être utilisé par les matériels agricoles.

- La com.com. envisage un P.L.U.Intercommunal.

- Un second devis a été adressé en mairie concernant l’aménagement du local technique communal : coût :29.256 €.

- Courrier de la préfecture alertant sur d’éventuelles malveillances qui pourrait-être provoquée

Sur le réseau d’eau potable et nécessitant une surveillance et un renforcement de la sécurité

Pour l’accès au château d’eau ; Mr SOURDRIL suggère la pose d’un deuxième verrou, ce qui paraît être suffisant.

- Mr MAUPU demande à utiliser les cages à ragondins.

- M le Maire demande à Mr Maupu de remettre en état le chemin le long de la vallée de Jarry endommagé lors des travaux de drainage de ses parcelles, M Maupu s’engage à le faire rapidement.

- les coordonnées des conseillers nouvellement élus sont récoltées par Mme RAMOS que Mr le Maire présente aux nouveaux élus.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

- Date du prochain conseil municipal : 6 novembre 2015.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_